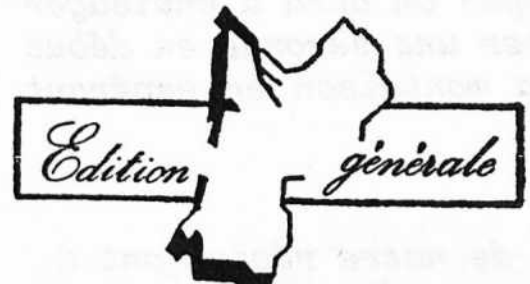
AVERTISSEMENTS AGRICOLES



Ministère de l'Agriculture
Service de la Protection des Végétaux
Chemin d'Artigues - 33150 CENON

Aquitaine

Dordogne-Gironde-Landes-Lot&Garonne-Pyrénées Atlantiques

Abonnement annuel : 115 F

SPV

(56) 86.22.75

BULLETIN TECHNIQUE N° 7 - Jeudi 22 Mars 1984

VITICULTURE

EXCORIOSE

Le stade B (bourgeon dans le coton) est atteint ou le sera progressivement dans les jours qui viennent dans la plupart des vignobles.

Les traitements à l'arsénite de soude sont donc à proscrire dorénavant en raison des risques de phytotoxicité, notamment en période humide.

ARBORICULTURE

Les préconisations mentionnées dans notre dernier bulletin (jeudi 15 mars) restent tout à fait d'actualité et nous conseillons à nos abonnés de s'y référer.

GRANDES CULTURES

CEREALES A PAILLE

FAUT-IL TRAITER LES CEREALES D'HIVER ?

SI OUI : QUAND ?

■ *Sur* **ORGES D'HIVER et ESCOURGEONS**, *la rhynchosporiose a été la maladie la plus fréquente et la plus dommageable ces dernières années, plus ou moins accompagnée par l'oïdium et la rouille naine. Ajoutons que les "taches brunes" sont fréquentes (le réseau les couvrait depuis 1977) : la part dûe à l'helminthosporiose (H. teres) n'a pas fait l'objet d'études dans la région.*

Publication périodique
Inscription à la CPPAP n. 524 AD
ISSN n. 313244253.00016

Imprimerie de la Station de BORDEAUX
Directeur-Gérant : A. GRAVAUD

Régisseur d'Avances et de recettes
Direction départementale de l'Agriculture
CCP BORDEAUX 6702.46 X

Selon le résultat économique attendu de la culture et, surtout, selon l'année (climat de sortie d'hiver et du printemps) on aura à envisager ou non une intervention précoce risquant d'en nécessiter une seconde en début d'épiaison, ou au contraire : attendre la fin de la montaison en espérant se limiter à cette seule intervention.

▮ *D'une façon générale, les* **BLES D'HIVER** *de notre région ont à souffrir après l'hiver de la septoriose (S. tritici de mars à mai, S. nodorum de mai à juin), de la rouille brune souvent présente dès l'hiver mais dont le développement explosif ne se manifeste avant la pleine épiaison ou durant ce stade que une année sur quatre ou cinq (1977, 1983), d'attaques de pucerons sur épis certaines années (1976, 1977) se conjuguant parfois avec les dégâts occasionnés par les larves de lémas, insectes très actifs dans le sud-ouest atlantique.*

La protection fongicide en végétation du blé d'hiver en Aquitaine est donc surtout liée aux risques de dégâts dûs à la septoriose et à la rouille brune ; certaines années l'épiaison peut nécessiter une protection insecticide.

Néanmoins, dans certaines situations et/ou certaines zones, d'autres maladies peuvent inquiéter les agriculteurs : l'oïdium (maladie fluctuante) dans les sols filtrants ou dans des végétations très denses, la rouille jaune sur les variétés sensibles en cas d'années favorables mais aussi les maladies du pied.

Ces dernières n'ont que rarement, et localement, revêtu un caractère grave ces dernières années. Ainsi, en dehors de semis précoces dans des sols limoneux, le piétin-verse est plutôt tardif. Le rhizoctone est fréquent mais les nécroses sérieuses sur tiges n'ont été que rarement observées. La fusariose du pied est elle aussi fréquente : sa nuisibilité n'a pu être mise en évidence et on ne peut s'engager sur l'intérêt d'une lutte fongicide.

Enfin, nos régions connaissent aussi les attaques tardives de fusarioses sur épis. Il est vrai que plusieurs fongicides peuvent manifester une certaine efficacité contre les fusarium responsables, à condition de maîtriser l'application par rapport à la contamination. Dans les essais, cette dernière est contrôlée, qu'elle soit naturelle ou artificielle. Dans la pratique il en va tout autrement...

Sur blés, les traitements ne s'envisageront généralement pas avant la montaison (stade 2 noeuds, sortie de la dernière feuille ou maître-brin ou "feuille n° 1", c'est-à-dire stades 7, 7-8 et 8) : ils viseront les septorioses et éventuellement les rouilles (et du coup l'oïdium) si les risques sont annoncés par les Avertissements Agricoles. Ils seront également efficaces contre le piétin-verse (si présence de BMC ou de prochloraz dans la spécialité fongicide utilisée).

Si avril est sec, on peut même retarder le traitement jusqu'au gonflement (stades 9, 9-10 et 10).

Ensuite, en fonction de l'année (suivre les avertissements), lorsque les risques persistent et que l'effet du traitement "décroche", on peut avoir à traiter une nouvelle fois en début d'épiaison (stades 10.1 à 10.3) ou en pleine épiaison-début floraison (stades 10.5 à 10.5.2) selon la date de la précédente intervention.

.../...

Ce que l'on veut éviter, entre la pleine épiaison et la floraison, c'est que les deux dernières feuilles (F2 et F1), en particulier la dernière, soient le siège d'attaques de septoriose ou d'une rouille.

■ *L'idéal, pour ces deux cultures, serait de n'avoir pas à traiter... comme ce fut le cas en 1976.*

RAISONNER : *traiter ou ne pas traiter, traiter avec quel produit ■ Quand ? C'est obtenir que la lutte contre les maladies cryptogamiques (et contre les insectes ravageurs) soit payante, même dans nos régions du sud-ouest où d'autres facteurs limitent les rendements (non maîtrisé de l'eau, cycles végétatifs courts...). C'est se souvenir que les agriculteurs maîtrisent plusieurs facteurs d'obtention du rendement (choix de la variété, techniques culturales, etc.) et que c'est le niveau de ce rendement qu'ils veulent préserver en cas d'attaques parasitaires.*

Pour parvenir à cerner les critères de la décision concernant la protection de ces céréales et à les diffuser, les Avertissements Agricoles s'appuient :

- sur un réseau d'expérimentations (300 essais en 1983 dont la moitié réalisée en collaboration avec l'I.T.C.F., des S.U.A.D. et des coopératives),

- sur un réseau d'observations "CERESMAR" (1983 : 2 500 parcelles en France dont 115 en Aquitaine),

- sur d'excellentes relations avec l'I.T.C.F., les Chambres d'Agriculture, de nombreuses coopératives d'approvisionnement, etc.,

- et sur les laboratoires de diagnostic où collaborent agents de la Protection des Végétaux et chercheurs de l'I.N.R.A.

En dernier ressort, la décision appartient à l'agriculteur, à vous, abonnés aux Avertissements.
